

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2008

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2008 - (n° 1266)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 179

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 19

Compléter l'alinéa 33 par les mots :

« et pendant la même durée que celle-ci ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.